



La prochaine réunion du CONSEIL COMMUNAUTAIRE aura lieu le :

Jeudi 4 avril 2024, à 18h00

Salle du conseil communautaire,

Hôtel communautaire – 21, rue Pierre Caldi, à Sancoins

Ordre du jour

Procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 5 mars 2024

Informations relatives aux décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil communautaire

- 1) Création de la commission de délégation du service public (CDSP)
- 2) Approbation du Règlement intérieur des instances de la commande publique
- 3) Modification du Règlement intérieur de la Communauté de Communes
- 4) Attribution d'une avance de subvention pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique de la Vallée de Germigny
- 5) Provisionnement pour risques - Budget principal
- 6) Provisionnement pour risques - Budget SPANC
- 7) Compte de gestion 2023 - Budget principal
- 8) Compte administratif 2023 - Budget principal
- 9) Affectation du résultat - Budget Principal
- 10) Fixation des taux d'imposition 2024
- 11) Fixation du produit de la Taxe GEMAPI 2024
- 12) Budget primitif 2024 - Budget principal
- 13) Compte de gestion 2023 - Budget SPANC
- 14) Compte administratif 2023 - Budget SPANC
- 15) Affectation du résultat - Budget SPANC
- 16) Budget primitif 2024 - Budget SPANC
- 17) Compte de gestion 2023 - Budget ZA des Grivelles
- 18) Compte administratif 2023 - Budget ZA des Grivelles
- 19) Affectation du résultat - Budget ZA des Grivelles
- 20) Budget primitif 2024 - Budget ZA des Grivelles
- 21) Compte de gestion 2023 - Budget Collecte et traitement des déchets ménagers
- 22) Compte administratif 2023 - Budget Collecte et traitement des déchets ménagers
- 23) Affectation du résultat - Budget Collecte et traitement des déchets ménagers
- 24) Budget primitif 2024 - Budget Collecte et traitement des déchets ménagers
- 25) Modification du Règlement intérieur du Service public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- 26) Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Approbation de la révision allégée n°1
- 27) Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Approbation de la modification de droit commun n°1
- 28) Modification de l'organigramme des services
- 29) Révision du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)